



Vaudreuil-Dorion

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

## **Priorité piétons! : la Ville de Vaudreuil-Dorion et la Sûreté du Québec reprennent leurs activités de sensibilisation**

**Vaudreuil-Dorion, le 10 mai 2018** – La Ville de Vaudreuil-Dorion, en collaboration avec la Sûreté du Québec, poursuit sa campagne Priorité Piétons! Du 14 au 25 mai, des agents de la patrouille municipale et de la Sûreté du Québec seront présents à des endroits stratégiques de la ville afin de sensibiliser les automobilistes à la sécurité, particulièrement en présence de passages piétonniers.

Les traverses pour piétons ciblées se trouvent en des lieux où des usagers vulnérables ont l'habitude de circuler, par exemple les écoliers ou les personnes âgées. Ainsi, des actions sont prévues près du campus de la Cité-des-Jeunes, sur la rue Jeannotte, à proximité de l'école Pierre-Elliott-Trudeau, face au CISSS sur le boulevard de la Gare, etc.

Rappelons que cette campagne a été lancée en septembre dernier. Au même moment, des panneaux incitant à ralentir sous forme d'une écolière et de Kali-Flash<sup>MC</sup> (signaux lumineux complémentaires) avaient été installés à certains passages piétonniers. Avec la mise en place de ces mesures, la Ville de Vaudreuil-Dorion espère que les piétons pourront circuler de façon plus sécuritaire sur son territoire.

### **En présence d'un piéton...**

Voici quelques règles de courtoisie que les agents de la Sûreté du Québec et de la patrouille municipale rappelleront aux conducteurs :

- S'immobiliser avant la ligne d'arrêt aux intersections et aux passages pour piétons
- Respecter la priorité de passage des piétons aux intersections et avant de faire un virage à droite au feu rouge
- Respecter la signalisation destinée aux piétons
- Faire un geste de la main aux piétons qui veulent traverser pour signaler qu'ils ont été vus.

Il est important de noter que le non-respect des passages piétonniers est une infraction au Code de la sécurité routière pouvant entraîner une amende de 100 \$.